

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} octobre 2026

Sous la présidence de Dominique LEHMANN, Maire.

Étaient présents :

Les Adjoints : Jean-Michel CROMER, Céline MASTRONARDI, Maxime METZ

Les Conseillers municipaux : Caroline BAUMERT, Gwenn GAUDIN, Marie Josée DUCHEMANN GREGORIO, Stéphane ECKERT, Pauline FABRY, Élodie HESTIN, Valérie HIRTZ, Laetitia LEIBEL, Cédric METZ, Guillaume SCHULTZ et Benoît SPITZ.

Secrétaire de séance : le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Maxime METZ, comme secrétaire de séance.

Adoption du compte rendu de la séance du conseil municipal du 3 septembre 2026

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

Demande de subvention de l'Entente musicale Stotzheim-Westhouse

Le Conseil municipal décide d'accorder une subvention de 1 500,00 € à l'Union Musicale de Stotzheim pour l'acquisition de nouvelles tenues de concert.

Adopté à la majorité des voix

Plaquette bois : choix du fournisseur

Le Conseil municipal décide de missionner la scierie TRENDDEL S.A., sise à 67500 HAGUENAU, pour la fourniture et livraison de plaquettes, selon le devis proposé, à savoir 36,00 € le MAP (Mètre cube Apparent de Plaquettes) HT franco par benne de 40 m3.

Adopté à l'unanimité

Contrats de maintenance chauffage

Le Conseil municipal décide de retenir l'offre de maintenance proposée par l'entreprise Gilgenmann, sise 67140 SAINT-PIERRE pour la maintenance des chaudières fioul de la chaufferie collective et l'offre de maintenance proposée par l'entreprise LÉOPOLD Assistance chauffage, sise 67140 STOTZHEIM pour les chaudières gaz des locataires communaux :

- 638,90 € HT pour les deux chaudières fioul de la chaufferie collective,
- 95,00 € HT par chaudière pour les chaudières des deux logements 4 rue des Prunes et le logement 34 Haut-Village

Adopté à la majorité des voix

Travaux ponts communaux

Le Conseil municipal décide de modifier les avant-projets afin de conserver les largeurs actuelles des ponts concernés par les travaux. Des nouveaux avant-projets seront présentés et un nouveau plan de financement prévisionnel sera approuvé lors d'un prochain conseil. Mme la Maire est autorisée à déposer les demandes d'urbanisme modificatives.

Adopté à l'unanimité

Police municipale

Le Conseil municipal décide d'approuver la convention à intervenir entre la Ville de Barr et la Commune de Stotzheim pour la mise à disposition de la police municipale à compter du 01/01/2027.

Adopté à la majorité des voix

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIR) Alsace

Le Conseil municipal émet un avis favorable sur la mise en place d'un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée à l'échelle de l'Alsace (PDIPR Alsace) par la Collectivité européenne d'Alsace.

Adopté à l'unanimité